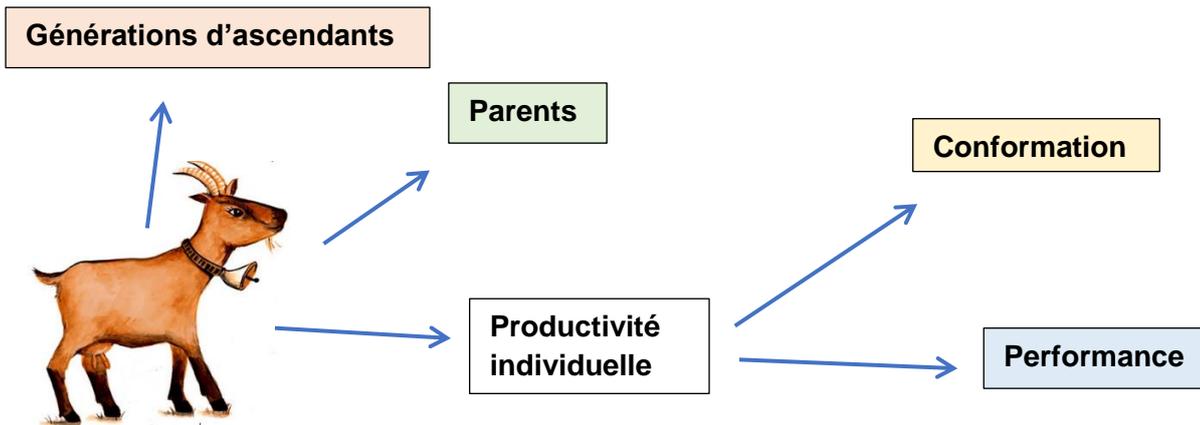
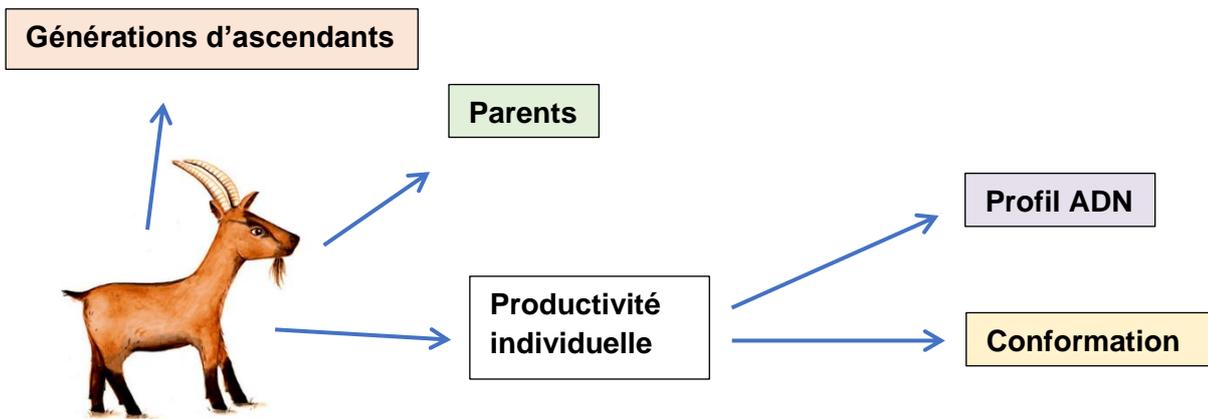


Exigences envers les mères de boucs



Exigences							Perte du statut de mère de bouc	
Généralités d'ascendants	Une mère de boucs de ces races doit présenter au moins deux générations d'ascendants : la chèvre Gessenay, la chèvre Alpine chamoisée, la chèvre du Toggenbourg, chèvre Boer							Suppression ultérieure de générations d'ascendants.
	Une mère de boucs de ces races doit présenter au moins une génération d'ascendants : la chèvre d'Appenzell, la chèvre Grisonne à raies, La chèvre Nera Verzasca, la chèvre Col noir du Valais, la chèvre Paon, la chèvre Anglo-nubienne, la chèvre Boer et la chèvre pie du Tauern.							
	Les races suivantes n'ont pas d'exigences envers les générations d'ascendants: chèvre du Simplon, chèvre Col fauve, chèvre Col gris							
Parents	Mère	La note minimale 2 dans toutes les positions						
	Père	Le père est bouc reproducteur						
Productivité individuelle	Conformation	La note minimale 3 dans toutes les positions de la conformation (3/3/3/3/3) chez les races: la chèvre Gessenay, la chèvre Alpine chamoisée, la chèvre du Toggenbourg, la chèvre d'Appenzell, la chèvre Grisonne à raies, la chèvre Nera Verzasca, la chèvre Col noir du Valais, la chèvre Paon, la chèvre Anglo-nubienne, la chèvre Boer et la chèvre pie du Tauern.					Dépréciation du jugement de l'animal, opérée par la commission de supervision, de sorte qu'il n'atteint plus la note minimale (3) pour conserver son statut.	
		La note minimale 2 dans toutes les positions de la conformation (2/2/2/2/2) chez les races: chèvre du Simplon, chèvre Col fauve, chèvre Col gris						
	Performance	Race	Lactation standard	Points de productivité (PP)	Protéines %	VEG	Attribution par erreur du statut de mère de bouc (p. ex. en cas d'erreur de système) alors que l'animal ne satisfait pas aux critères requis.	
			Nombre de jours					
		SA	220	82	2.7	≥ 97		
		AP	220	73	0.0			
		TO	220	77	2.7	≥ 97		
		GG	220	71	2.8	≥ 97		
		BS	180	48	2.7			
		NV	120	Au moins 1 lactation standard EPL				
		SH	180	Au moins 1 EPN (L) ou 48 PP				
		PF	180	48	0.0			
		AN	220	60	3.3			
BU		Au moins 1 EPN (L)						
TS	180	48	0.0					
CS	Pas d'exigences pour la performance							
KH	Pas d'exigences pour la performance							
GO	Pas d'exigences pour la performance							

Exigences envers le bouc reproducteur / père de boucs



Exigences			Perte du statut de bouc reproducteur resp. de père de bouc
Génération d'ascendants		<p>Un bouc reproducteur de ces races doit présenter au moins trois générations d'ascendants: la chèvre Gessenay, la chèvre Alpine chamoisée, la chèvre du Toggenbourg, chèvre Boer</p> <p>Un bouc reproducteur de ces races doit présenter au moins deux générations d'ascendants: la chèvre d'Appenzell, la chèvre Grisonne à raies, La chèvre Nera Verzasca, la chèvre Col noir du Valais, la chèvre Paon, la chèvre Anglo-nubienne, la chèvre Boer et la chèvre pie du Tauern.</p> <p>Les races suivantes n'ont pas d'exigences envers les générations d'ascendants: chèvre du Simplon, chèvre Col fauve, chèvre Col gris</p>	
Parents	Mère	La mère doit remplir les conditions requises des mères de boucs.	
	Père	Le père doit remplir les conditions des pères de boucs.	
Productivité individuelle	Conformation	<p>Les boucs peuvent déjà être jugés à l'âge d'au moins 60 jours. En principe, les boucs doivent être présentés et jugés jusqu'à l'âge de 4 ans révolus. Au moins un jugement doit avoir lieu au cours de la première année de monte. Le jugement de conformation est facultatif pour les boucs de plus de quatre ans.</p> <p>Exigences envers le bouc reproducteur: La note minimale 2 dans toutes les positions de la conformation (2/2/2/(2)) chez toutes les races.</p> <p>→ Seuls les descendants femelles peuvent être utilisés pour la reproduction ultérieure.</p> <p>→ Le bouc doit remplir les conditions dans l'année de saillie.</p> <p>Exigences envers le père de boucs: La note minimale 3 dans toutes les positions de la conformation (3/3/3/(3)) chez les races: la chèvre Gessenay, la chèvre Alpine chamoisée, la chèvre du Toggenbourg, la chèvre d'Appenzell, la chèvre Grisonne à raies, la chèvre Nera Verzasca, la chèvre Col noir du Valais, la chèvre Paon, la chèvre Anglo-nubienne, la chèvre Boer et la chèvre pie du Tauern.</p> <p>Pour les races Chèvre du Simplon, Chèvre Col fauve et Chèvre Col gris, la note 2 suffit.</p>	<p>Dépréciation du jugement de l'animal, opérée par la commission de supervision, de sorte qu'il n'atteint plus la note minimale (3) pour conserver son statut.</p> <p>Attribution par erreur du statut de mère de bouc (p. ex. en cas d'erreur de système) alors que l'animal ne satisfait pas aux critères requis,</p>
	Profil ADN	Au plus tard lors de leur premier jugement, tous les boucs doivent faire l'objet d'un prélèvement d'ADN destiné à établir leur profil ADN, par une personne mandatée par la FSEC. L'enregistrement d'un pointage n'est possible qu'en présence d'un profil ADN.	Suppression ultérieure de générations d'ascendants.